Une antenne de 20 mètres au milieu des maisons ?

Des riverains du quartier des Issarts, à Biot, se sont rassemblés hier devant l'hôtel de ville. Ils s'opposent à un projet d'antenne-relais route de Valbonne et sont soutenus par le maire.

Une pétition rassemblant plus de 100 signatures en main, Christine Barthelemy s'attelait à gonfler un ballon devant la mairie de Biot, hier matin. *« L'opérateur téléphonique Bouygues Telecom et l'entreprise qui va installer l'antenne-relais, Cellnex France, assurent qu'elle ne sera visuellement pas dérangeante. Nous avons donc hissé un ballon à 20 mètres, la même hauteur que l'antenne-relais, et pris des photos depuis différents points »*, expose-t-elle. Résultats : l'antenne-relais qui doit être installée au numéro 1029 de la route de Valbonne est visible de près comme de loin. *« Elle dépassera tous les arbres existants. Ça va dévaluer nos biens, déranger les oiseaux et les chauves-souris – protégées par une convention internationale – qui vivent ici, sans même parler des effets sur notre santé et celle de nos enfants à cause de l'exposition aux ondes »*, ajoute la Biotoise.

Selon les informations des riverains, l'antenne-relais de la route de Valbonne devait être installée ce mois-ci. Pour l'empêcher, l'association Non à l'antenne 5G de Biot a déposé un recours. (Photo Justine Meddah)

« Elle m'empêche de rentrer chez moi »

Dans ce quartier résidentiel, l'antenne-relais sera implantée à quelques dizaines de mètres des premières habitations. Elle va même empêcher Hervé Nicolas, le voisin de la propriétaire qui a permis l'installation de l'antenne sur son terrain, de rentrer chez lui. *« Elle empiète sur mon passage de servitude. Je suis également inquiet par le fait que l'agence nationale des fréquences préconise un périmètre de sécurité entre cinq et 15 mètres autour de l'antenne. Or, elle sera tellement près de chez moi que la moitié de mon terrain me sera proscrite »*, déplore-t-il.

Pour l'instant, il a déposé un recours gracieux auprès du maire de Biot. L'association Non à l'antenne 5G de Biot a aussi déposé un référé suspension devant le tribunal administratif de Nice, qui doit être examiné le 20 janvier.

Une antenne partagée ?

« Plusieurs recours ont été déposés », confirme Jean-Pierre Dermit. Le maire de Biot était présent hier devant l'hôtel de ville, en soutien à ses administrés. Il a même convoqué Bouygues Telecom jeudi, afin de trouver une solution. *« Il ne faut pas oublier qu'on ne capte pas sur la route de Valbonne. Il faut donc installer une antenne-relais dans le quartier mais pas n'importe où. Je pense par exemple au réservoir de la Sarenne, où je suis en train de travailler avec Free pour installer une antenne. J'ai proposé de la mutualiser entre les deux opérateurs »*, indique le premier magistrat.

Sur son site, l'agence nationale des fréquences confirme que ce modèle de partage est encouragé par la réglementation. Pour le maire de Biot, ce devrait être une obligation.

ALICE PATALACCI
apatalacci@nicematin.fr